

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023 à 18 H 30

Monsieur le maire ouvre la séance et excuse Mr Philippe JOLY qui lui a donné procuration, Mme Marie-Christine VIVES qui a donné procuration à Mme Bénédicte FOUASSE et Mme MASSUCO Isabelle.

Madame Nathalie VIAENE est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2023

Monsieur Jean-Michel POURRET demande qu'un complément d'informations soit apporté à la question n° 15.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1) Avis sur arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCVG

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) par délibération n° 23-09-29/11 du 29 septembre 2023.

Le PLH est un document stratégique de programmation qui « définit, pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

Le second PLH de la CCVG s'engage à assurer la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire, tout en servant de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat et qu'il est le résultat d'une démarche partenariale associant collectivités locales, services de l'Etat, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat, du logement ou professionnels de l'immobilier.

Il comprend :

- Un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'intercommunalité, et s'appuie sur le travail des élus et la participation des partenaires locaux dans les groupes de travail et Comité de Pilotage
- Les orientations stratégiques qui permettent de définir les grands enjeux du territoire communautaire en matière d'habitat, de préciser les thèmes pour lesquels il s'avère nécessaire d'instaurer un plan d'actions et de répondre aux besoins identifiés dans la perspective d'un développement équilibré de l'habitat sur le territoire communautaire, voire le bassin d'habitat,
- Le programme d'actions territorialisé qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2025-2029

Le projet de PLH est soumis pour avis aux communes membres de la CCVG qui disposent d'un délai de 2 mois à compter de sa notification pour se prononcer (article L 302-2 du Code de la construction et de l'Habitation).

La CCVG procédera lors d'une prochaine séance au second arrêt de ce PLH.

Vu les 3 documents présentés : Le diagnostic, les orientations stratégiques et le programme d'actions,

Le conseil municipal, à 16 voix pour et 2 abstentions (Mrs POURRET et OLIVIERI) décide d'émettre un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2024-2029.

2) Autorisation de signature donnée au Maire pour les marchés SIVAAD

Le SIVAAD (Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers) a procédé au lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de différentes fournitures en fonction des besoins exprimés pour les années 2024 – 2025, à savoir pour la commune de SOLLIES-VILLE :

- La fourniture de librairie, papèterie, scolaires et mobilier
- La fourniture de produits, accessoires, équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes s'est réunie le 14 novembre 2023 et a procédé au choix des fournisseurs ci-dessus :

Fournitures de Librairie, Papeterie, Scolaires et Mobiliers.

Attributaire	Lot	Intitulé du Lot	Montant Minimum Engagement Annuel	Montant Minimum Engagement Annuel	Montant Maximum Engagement Annuel	Montant Maximum Engagement Annuel
			HT	TTC	HT	TTC
CHARLEMAGNE	F01	Papier toutes impressions (reprographies, photos, etc)	1 000.00 €	1 200.00 €	4 000.00 €	4 800.00 €
	F02	Fournitures de bureau et petits matériels informatiques	50.00 €	60.00 €	500.00 €	600.00 €

Fournitures de produits, accessoires, équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène.

Attributaire	Lot	Intitulé du Lot	Montant Minimum Engagement Annuel	Montant Minimum Engagement Annuel	Montant Maximum Engagement Annuel	Montant Maximum Engagement Annuel
			HT	TTC	HT	TTC
SAS ORRU	I01	Articles de ménage, matériels et appareils pour l'entretien et le nettoyage des surfaces	100.00 €	120.00 €	800.00 €	960.00 €
	I04	Produits à usage unique (hors papiers et couches)	200.00 €	240.00 €	1 000.00	1 200.00 €
5S ADELYA	I02	Produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors petite enfance)	20.00 €	24.00 €	500.00 €	600.00 €
	I03	Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces (hors biocides)	1 500.00 €	1 800.00 €	6 000.00 €	7 200.00 €
	I05	Produits papiers à usage unique (Hors couches)	600.00 €	720.00 €	2 500.00 €	3 000.00 €
	I06	Produits d'entretien Univers cuisine	50.00 €	60.00 €	500.00 €	600.00 €
PLG	I07	Sacs poubelles et articles connexes	50.00 €	60.00 €	600.00 €	720.0

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les différents fournisseurs retenus et toutes les pièces s'y rapportant.

3) Demande de Fonds de Concours à la Communauté de Communes (CCVG)

a) Mur de soutènement parcelle AI n° 21

A l'occasion des derniers épisodes pluvieux, la partie supérieure du mur de soutènement qui borde le chemin communal en limite de la parcelle n° AI 21 s'est partiellement effondrée. Le montant prévisionnel des réparations, selon le devis établi par la société TETRA, s'élève à 20 100.00 € HT.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 10 050.00 € pour la réalisation de ces réparations, au titre de l'année 2023.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

Fonds de concours	10 050.00 €
Autofinancement	10 050.00 €
	<hr/>
	20 100.00 €

b) Réaménagement bureau accueil mairie

Monsieur le Maire présente le projet d'amélioration et de modernisation de l'accueil du public dans le bureau situé au rez-de-chaussée de la mairie. Ce projet de rénovation prévoit des travaux spécifiques (peinture des murs, remplacement du faux-plafond et des luminaires) ainsi que le remplacement du mobilier.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à :

- Acquisition de matériel	
Devis BRUNEAU	6 807.27 € HT
- Travaux de rénovation	
Devis PERADE	7 518.00 € HT
	<hr/>
Total	14 325.27 € HT

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 7 055.00 € pour la réalisation de ce projet de rénovation, au titre de l'année 2023.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

Fonds de concours	7 055.00 €
Autofinancement	7 270.27 €
	<hr/>
	14 325.27 €

c) Réparation rempart du Pasquier

Suite à un épisode pluvieux, une partie du rempart qui ceinture le belvédère du Pasquier s'est effondrée. Le montant prévisionnel des réparations, selon le devis établi par la société TETRA, s'élève à 61 790.00 € HT.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 30 895.00 € pour la réalisation de ces réparations, au titre de l'année 2023.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

Fonds de concours	30 895.00 €
Autofinancement	30 895.00 €
	<hr/>
	61 790.00 €

d) Fourniture et installation de caméras supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle aux membres le projet de fourniture et d'installation de caméras au quartier les Forbins, le lavoir place Victor Hugo, à la mairie annexe du Logis Neuf et à l'angle du chemin des Montres dont le montant prévisionnel établi par la société ERYMA et SOGETREL dans le cadre de notre adhésion au SICTIAM s'élève à 63 427.86 € HT.

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 31 713.00 € pour la réalisation de ce projet, au titre de l'année 2023.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

Fonds de concours	31 713.00 €
Autofinancement	31 714.86 €
	<hr/>
	63 427.86 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de la CCVG les fonds de concours repris ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes :

- Mur de soutènement parcelle AI n° 21
- Du réaménagement bureau accueil mairie
- Réparation rempart du Pasquier

Le conseil municipal, à 16 voix pour, une voix contre (Mme VIAENE) et une abstention (Mme ADROVER), décide de solliciter auprès de la CCVG le fonds de concours repris ci-dessus pour la fourniture et l'installation de caméras au quartier les Forbins, au lavoir place Victor Hugo, à la mairie annexe du Logis Neuf et à l'angle du Chemin des Montres et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes

4) Décision Modificative n° 2

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à 15 voix pour et 3 abstentions (Mr CASTEL, Mr POURRET, Mr OLIVIERI), approuve les modifications apportées au Budget Primitif 2023 ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

AUGMENTATION DES CREDITS DE DEPENSES POUR :

Cpte 60623 : Alimentation pour la cantine scolaire	10 000 €
Cpte 6336 – 6413 et 6415 : Frais de personnel non titulaire	39 962 €
Cpte 657361 : Subvention complémentaire pour la caisse des écoles	950 €
Cpte 6533 : Cotisations retraite élus	9205 €

DIMINUTION DES CREDITS DE DEPENSES :

Cpte 6227 : frais d'actes et de contentieux – affaire AQUALTER	-29 155 €
Cpte 022 : Dépenses imprévues	- 30 000 €

RECETTES :

Cpte 7473 : Subvention Conseil Départemental vêtements CCFF	962 €
---	-------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Programme 977 : Vidéo-surveillance :

Augmentation des crédits en dépenses pour financement de nouvelles caméras :	10 115 €
Inscription en recettes d'un fonds de concours CCVG pour	7213 €

Programme 966 : bâtiments communaux 2023 :

Inscription des crédits en dépenses pour nettoyage du clocher de l'église	6 600 €
Inscription en recettes d'une subvention de la DRAC de 40 %	2250 €

Programme 956 : Aménagement parkings :

Augmentation des crédits en dépenses pour la création du parking des Aiguiers et l'aménagement de places de stationnement à La Calade	80 000 €
Inscription en recettes d'une subvention du Conseil Départemental de 65 %	80 000 €

Programme 963 : Acquisitions diverses

Inscription en dépenses de l'acquisition de mobilier pour le bureau situé au RDC de la Mairie	8 500 €
Inscription en recettes d'un fonds de concours de 50 % du montant HT	3 350 €
Inscription en recettes d'une subvention de du Fonds d'Initiative Cantonale pour la reprise de l'aire de jeux	8 700 €

Programme 966 : Bats cx :

Inscription en recettes d'une subvention du Fonds d'Initiative Cantonale pour la réfection des peintures de classes de l'école primaire	11 900 €
Inscription en recettes d'un fonds de concours de 50 % des trx de rénovation du bureau situé au RDC de la Mairie	3 700 €

Programme 965 : Voirie et réseaux 2023

Réajustement des crédits en dépenses pour le nettoyage de la parcelle communale AI 21 rue Pistolési et la réfection du mur	21 000 €
Inscription en recettes d'un fonds de concours de 50 % du montant HT	10 050 €
Réajustement des crédits de dépenses pour la réparation du rempart du pasquier	75 000 €

Inscription en recettes d'un fonds de concours de 50 % du montant HT 30 900 €

Le montant nécessaire pour l'équilibre de la section d'investissement est prélevé sur les crédits des dépenses imprévues au compte 020 : 12 152 €

5) Information du Maire sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°34 du 31 août 2020, Monsieur le Maire informe les membres des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- **Décision n° 05/2023 du 04 octobre 2023** pour l'acquisition et la maintenance d'un logiciel Enfance v2 et portail Parents de la société 3D OUEST à LANNION (22), représentée par son Directeur Monsieur DELOUARD Jean-Michel, le montant de l'acquisition est de 2 700 € TTC et le montant de la maintenance est de 1 035 € TTC.
- **Décision n° 06/2023 du 06 octobre 2023** de solliciter une subvention de 20 600 € auprès du Conseil Départemental du Var pour la reprise de l'aire de jeux de l'école maternelle ainsi que la réfection des peintures de 2 classes de l'école élémentaire.
- **Décision n° 07/2023 du 06 octobre 2023** de solliciter une subvention de 86 455 € auprès du Conseil Départemental du Var pour l'aménagement d'un parking paysager de 12 places à l'entrée du hameau des Aiguiers et l'aménagement de 10 places de stationnement à l'entrée de La Calade à sa jonction avec la RD 97.
- **Décision n° 08/2023 du 10 novembre 2023** fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et distribution d'électricité, calculé à partir du seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2023, soit un taux de revalorisation de 53.09 %.
- **Décision n° 09/2023 du 20 novembre 2023** pour la location et la maintenance de 4 photocopieurs avec l'UGAP PACA à AIX-EN-PROVENCE (13) pour une durée de 3 ans :
 - Copieur couleur installé au rez-de-chaussée de la mairie : 2 325.35 € TTC
 - Copieur couleur installé au 1^{er} étage de la mairie : 4 245.84 € TTC
 - Copieur noir et blanc installé à l'école élémentaire : 1 371.65 € TTC
 - Copieur noir et blanc installé à l'école maternelle : 1 371.65 € TTC

**Le Maire,
Nicolas GERARDIN**

